RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02823
Numéro SIREN : 500 889 779
Nom ou dénomination : ABFC AMENAGEMENT DE BUREAUX FRANCE CLOISONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 5705

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)	Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire n'ayant pas conclu d'accord d'échange de déclarations, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABFC	496 Chemin de Piedeguien 13390 AURIOL
SIRET 5 0 0 8 8 9 7 7 9 0 0 0 4 6	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Travaux d'isolation

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Imputation pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
VAREXPERT- EXPERT COMPTABLE 373 AVENUE DES 5 PONTS PARC D ACTIVITE D AIX 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUM TEL: 04.94.37.57.44	TEL:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 03/04/2018 Lieu ROQUEFORT LA BEDOULE Qualité et nom du signataire: Signature BONTEMPS ERIC
TEL:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
Article 223 du Code général des Impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE ¿ LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	39 921	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant ‡ des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
Montant des revenus distribués éligibles ‡ l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					h	
Montant des revenus distribués non éligibles ‡ l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	39 921
Montant des revenus répartis (5)					j	
				Total (a ‡ h)		39 921

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 ‡ 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commanditées ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ‡ chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 ‡ titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant ‡ chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle la versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : ‡ titre de traitements Émoluments et indemnités proprement dits. 4	‡ titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	‡ titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
M BONTEMPS ERIC president 496 Chemin de Piedeg 13390 AURIOL	800	2017	43 092		22 005		
M BONTEMPS MICKAEL direct general 218 Quartier 13120 GARDANNE	200	2017					

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant ‡ reporter ‡ l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant ‡ reporter	

QUADRATUS (Informatique)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 496 Chemin de Piedequien 13390 AUBAGNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 0 8 8 9 7 7 9 0 0 0 4 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 539	AS 15 326	6 213	742
	Autres immobilisations corporelles	AT	80 764	AU 65 501	15 263	8 896
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	102 303	BK 80 827	21 476	9 638
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	31 420	BQ	31 420	10 506
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	224 570	BY 17 965	206 605	149 896
	Autres créances (3)	BZ	8 285	CA	8 285	13 435
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 592	CG	2 592	20 617
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	732	CI	732	846
	TOTAL (III)	CJ	267 600	CK 17 965	249 635	195 301
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	369 903	1A 98 792	271 111	204 938

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an : — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	24 079	18 000
	Report à nouveau	DH	60	903
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	73 305	45 157
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	124 944	91 560
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 312	1 466
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 724	1 955
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 117	22 579
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 996	87 376
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17	2
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	146 167	113 378
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	271 111	204 938

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	140 314	113 378
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	697 007	FH		FI	697 007	579 360
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	697 007	FK		FL	697 007	579 360
	Production stockée*					FM	20 914	(27 113)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 841	594
	Autres produits (1) (11)					FQ	310	27
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	721 073	552 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	154 445	141 848
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	276 865	207 224
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 317	9 121
	Salaires et traitements*					FY	97 585	82 467
	Charges sociales (10)					FZ	53 861	42 921
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	6 234	5 665
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	17 965	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 929	23
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	619 200	489 269
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	101 873	63 600
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	471	1 337
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	471	1 337
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(469)	(1 337)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	101 404	62 263

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — **Néant** ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		305
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		805
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 861	13 244
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 612
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 861	14 857
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 861)	(14 052)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		BJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	22 237	3 054
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	721 075	553 673
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	647 770	508 516
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	73 305	45 157
RENVOI (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	4 818	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 841	594
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	12 066	20 574
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 656 obligatoires A9 10 410			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 818	
CHARGES NON DED REPAM A REINTEGRER	1 043	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
FOURNISSEURS 2015 JAMAIS REGLE	4 818	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© JAURATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

Néant ☐ *

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Constatations à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DS		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES (Ne pas reporter le montant des centimes)*	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	15 054	KT		KU	6 485
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	4 468	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	61 562	KZ		LA	10 867
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 147	LC		LD	720
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	84 231	LO		LP	18 072
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		ST	
	Autres participations		SU		SV		SW	
	Autres titres immobilisés		1P		IR		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
		TOTAL IV	LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	84 231	OH		OJ	18 072

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	21 539	ML	21 539
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	4 468	MO	4 468
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	72 429	MR	72 429
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3 867	MU	3 867
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	102 303	NI	102 303
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		I0		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK		2R	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	102 303	OM	102 303

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 00242 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 312	QA	1 014	QB		QC	15 326
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 468	QE		QF		QG	4 468
	Matériel de transport	QH	52 854	QI	4 984	QJ		QK	57 838
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 960	QM	236	QN		QO	3 195
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	74 593	QV	6 234	QW		QX	80 827
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	74 593	ØP	6 234	ØQ		ØR	80 827

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS D..ROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst.générales,agenc et amén.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst.générales,agenc.aménag. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non soumis (NP + NQ + NR)	NW	Total général soumis (NS + NT + NU)	NY	Total général non soumis (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES R..PARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

VARIPORT, CYBELE COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T		6U	17 965	6V		6W 17 965
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B		TY	17 965	TZ		UA 17 965
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	17 965	UC		UD 17 965
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	17 965	UF		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

CADRE A ..TAT DES CR..ANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	33 757	33 757	
	Autres créances clients	UX	190 814	190 814	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 078	7 078	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 206	1 206	
	Charges constatées d'avance	VS	732	732	
	TOTAUX	VT	233 587	VU 233 587	VV
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B ..TAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5	5		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	9 307	3 454	5 852	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 117	49 117		
Personnel et comptes rattachés		8C	141	141		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35 380	35 380		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	15 246	15 246		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 229	25 229		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	11 724	11 724		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17	17		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	146 167	VZ 140 314	5 852	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 449	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 604			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros. Attestation de présentation des comptes

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 73 305

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers disponente de réintégration (art. 239 nonies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	22 237
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 0 %						ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : - Plus-values nettes à court terme						WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ 1 975
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	97 517

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Plus-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
- imposées aux taux de 0 %						WH	
- imposées aux taux de 19 %						WP	
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CIacadem (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)		XG 3 939	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
					TOTAL II			XH 3 939	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	93 578
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	93 578

XJ — XL — XO

QUAT'Rex7138 Intermail-qua

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

VARIEMENT DES RÉSULTATS

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
RSI CSG NON DEDUCTIBLE		932
PART NON DEDUCTIBLE COTISATION MADELIN		1 043
Total des réintégrations diverses	WQ	1 975
Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		3 939
Total des déductions diverses	XG	3 939

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

I. SUIVI DES D..FICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNIT..S POUR CONG..S A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON D..DUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP' T

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid XPSIA TG-3 Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DGFiP N° 2058-C 2018

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	903
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	45 157
Prélèvements sur les réserves	0E	
TOTAL I	0F	46 060

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	6 079	
Dividendes	ZE	39 921	
Autres répartitions	ZF		
Report à nouveau	ZG	60	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	46 060	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	113 832	79 936
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	27 913	24 418
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	29 200	451
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	10 355	5 748
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	835	2 300
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	94 730	94 371
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	276 865	207 224
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	2 788	2 907
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z	7 529	6 214
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	10 317	9 121
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	71 265	67 103
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	52 564	37 527
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*	0B	73 485	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRAYOS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant [X] *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

(A) (B) (ventilation par taux) (C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES ¿ L'IMP' T SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES ¿ LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES ¿ L'IMP' T SUR LES SOCI..T..S *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
ns-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'E DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECT...A L'ENREGISTREMENT DE LA R..SERVE SP..CIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II R..SERVE SP..CIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABFC

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 — Durée en nombre de mois : 12

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	697 007
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	697 007

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	310
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	20 914
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 841
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	24 065

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	154 445
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	248 952
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	23 400
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 929
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	428 726

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) — OG : 292 346

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). — SA : 292 346

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	697 007	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017	
Date de cessation			HR		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :		
dont apprentis	YP	4
dont handicapés	YF	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	YG	
	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 50089779000046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFC

ADRESSE (voie) 496 Chemin de Piedequien

CODE POSTAL 13390 VILLE AURIOL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BONTEMPS | Prénom(s) ERIC | Nom marital | % de détention 80.00 | Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 280562 | N° Département 57 | Commune Thionville | Pays

Adresse : N° 496 | Voie Chemin de Piedequien | Code postal 13390 | Commune AURIOL | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique BONTEMPS | Prénom(s) MICKAEL | Nom marital | % de détention 20.00 | Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 201090 | N° Département 93 | Commune ROSNY SOUS BOI | Pays

Adresse : N° 218 | Voie Quartier St Andre | Code postal 13120 | Commune GARDANNE | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRA 7103 informatique

Dossier N° 000242 cs Euros.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

EXERCICE CLOS LE 31122017

Néant [X] *

N° SIRET 50089779000046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFC

ADRESSE (voie) 496 Chemin de Piedequien

CODE POSTAL 13390 VILLE AURIOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

dresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS bureautique

Dossier N° 000242 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

SAS ABFC
496 Chemin de Piedeguien

13390 AURIOL

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Certifié conforme.

VAREXPERT- EXPERT COMPTABLE
373 AVENUE DES 5 PONTS
PARC D ACTIVITE D AIX
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
04.94.37.57.44

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	16 291
Autres dettes	17
Total	18 113

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	732
Total	732

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ABFC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 25 000. €

Siège social : 496 Chemin de Piedeguien

13390 AURIOL

500 889 779 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

et le quatorze juin, à onze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Eric BONTEMPS préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .

EB. MB

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 73 305 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	73 305.00 €
- Un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	60.00 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	24 079.00 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	24 079.00 €
- Soit une somme distribuable de	97 444.00 €
- Une somme de	30 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	30.00 €
- Et le solde, soit	67 444.00 €
- Au compte "Autres réserves"	67 000.00 €
- Au compte "Report à nouveau"	444.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 30.00 €.

EB. MB

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	30.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

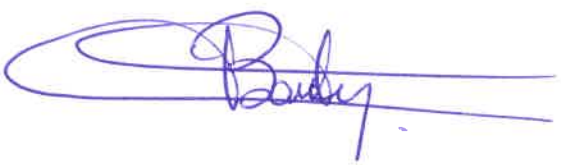
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président **Un associé**





ABFC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 25 000 €

Siège social : 496 Chemin de Piedeguien

13390 AURIOL

500 889 779 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 213	742	737.33
Autres immobilisations corporelles	15 262	8 895	71.58
Total des immobilisations corporelles	21 475	9 637	122.84
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 476	9 637	122.85
ACTIF CIRCULANT			

GB MB

En cours de production (services)	31 420	10 506	199.07
Stocks et en-cours	31 420	10 506	199.07
Clients et comptes rattachés	206 605	149 895	37.83
Autres créances	8 284	13 435	-38.34
Créances	214 889	163 330	31.57
Disponibilités	2 592	20 617	-87.43
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	2 592	20 617	-87.43
Charges constatées d'avance	732	845	-13.37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	249 634	195 300	27.82
TOTAL ACTIF	**271 110**	**204 938**	**32.29**
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	25 000	25 000	0.00
Réserve légale	2 500	2 500	0.00
Autres réserves	24 079	18 000	33.77
Report à nouveau	60	903	-93.36
RESULTAT DE L'EXERCICE	**73 305**	**45 156**	**62.34**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**124 944**	**91 559**	36.46
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	9 312	1 465	535.63
Emprunts et dettes financières diverses	11 724	1 955	499.69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 116	22 579	117.53
Dettes fiscales et sociales	75 996	87 376	-13.02
Autres dettes	17	1	NS
TOTAL DETTES	**146 166**	**113 378**	28.92
TOTAL PASSIF	**271 110**	**204 938**	**32.29**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	697 007	579 360	20.31
Production stockée et immobilisée	20 913	-27 113	177.13
Coût des achats et charges externes	431 309	349 071	23.56
VALEUR AJOUTEE	286 611	203 176	41.07

GB. MB

Impôts, taxes et versements assimilés	10 316	9 120	13.11
Charges de personnel	151 444	125 387	20.78
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	124 851	68 669	81.82
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 841	594	378.28
Autres produits	309	26	NS
Dotations aux amortissements et provisions	24 198	5 664	327.22
Autres charges	1 929	23	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**101 872**	**63 599**	60.18
Résultat financier	-469	-1 336	64.90
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	101 403	62 262	62.86
Résultat exceptionnel	-5 861	-14 051	58.29
Impôt sur les bénéfices	22 237	3 054	628.13
RESULTAT NET COMPTABLE	**73 305**	**45 156**	**62.34**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 697 007 € contre 579 360 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 20.31 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 619 200 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 24 198 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 125 387 € à 151 444 €, soit une progression de 20.78 %, alors que l'effectif moyen est passé de 2 à 0 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 101 872 € contre 63 599 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 60.18 %.

Le résultat financier, d'un montant de -469 €, contre -1 336 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 101 403 €, contre 62 262 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -5 861 €, contre -14 051 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 22 237 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 73 305 €.

Ce résultat se trouve en progression de 62.34 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 45 156 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

E.B. M.B.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 73 305 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	73 305.00 €
- Un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	60.00 €
- Des réserves disponibles d"un montant de	24 079.00 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	24 079.00 €
- Soit une somme distribuable de	97 444.00 €
- Une somme de	30 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	30.00 €
- Et le solde, soit	67 444.00 €
- Au compte "Autres réserves"	67 000.00 €
- Au compte "Report à nouveau"	444.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	30.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

EB. MB.

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué : ..... 0.00 €

soit, par titre : ..... 0.00 €

Exercice : 31/12/2014

- **Dividende global distribué : ..... 0.00 €**

soit, par titre : ..... 0.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

